



*La porte fortifiée du XVème, remaniée en 1627. Vestige de l'ancienne abbaye
Bénédictine Saint-Sauveur, fondée en 850.*

Bulletin municipal 2001

VILLELOIN-COULANGÉ

NOTE D'HISTOIRE LOCALE

Monsieur Guy BEGUIN, Conseiller municipal, à partir des archives de la commune va évoquer la vie de Villeloin-Coulangé des années 1900 et 1901.

Principales délibérations du Conseil municipal

Sous la présidence de Monsieur BERNIER, maire (élu le 17 mai 1896)

1900 : réunion en séance extraordinaire du 18 janvier 1900 :

création d'un bureau télégraphique, suite à la demande du Conseil municipal du 20 août 1899 faisant ressortir les avantages que la population aurait si l'administration des Postes qui dernièrement a bien voulu doter la commune d'un bureau de Poste (en 1899) voulait bien y joindre le télégraphe. Le Conseil prend l'engagement d'insérer aux budgets de chaque année une somme de cent cinquante francs pour rémunération du facteur receveur et pour salaire du piéton chargé de la distribution.

Réunion en séance extraordinaire du 8 avril 1900 : chemin de fer d'intérêt local de Loches à Montrésor prolongation sur Ecueillé.

Monsieur le maire donne communication au Conseil de la circulaire de Monsieur le préfet en date du 26 mars 1900 faisant connaître que des études sont actuellement faites pour le tracé du prolongement sur Ecueillé du chemin de fer de Loches à Montrésor. Sur la demande faite, dans quelle mesure la commune consentirait à contribuer aux frais de la dépense, le Conseil, considérant la situation aberrante des finances communales et la faiblesse des ressources, décide de mettre à la disposition du département une somme de trois mille francs représentant amplement la valeur des terrains nécessaires à sa construction et à l'emplacement des gares et à condition expresse que la gare de Villeloin, sera placée au lieu-dit «La Cabaretterie» au bout du pont, entre les deux fontaines et comprendra gare de voyageurs et gare de marchandises. Monsieur LEMAIRE, Conseiller municipal et propriétaire aux «Genêts», fait observer que le tracé actuellement à l'étude avec halte à «Villebaslin», à deux kilomètres du bourg de Villeloin, sans offrir un avantage appréciable à la commune de Loché, sera très onéreux pour la compagnie puisque d'une part le trajet de Villeloin-Nouans se trouve allongé de trois kilomètres et que la ligne traverse dans une grande longueur la propriété des «Genêts» et cause un considérable préjudice à cette propriété et que d'autre part, la ligne précédemment étudiée par la vallée de la Tourmente à «Coulangé» était de trois kilomètres moins longue et que Monsieur LEMAIRE s'engage à céder gratuitement ses terrains sous la réserve qu'une halte serait établie à «Coulangé», centre important et commercial, pour suite de l'existence d'un four à chaux d'une grande utilisation.

Election du 6 mai 1900 :

Monsieur BERNIER Léon réélu maire. Monsieur LUTIER Octave, 1er Adjoint. Conseillers Municipaux : Messieurs BELFOND Georges, BIET Silvain, DEROCHÉ Jean, DESCHAMPS Eugène, GELINEAU Jules, LEMAIRE Ernest, MONPOINT Michel, ORILLARD Dominique, PORCHER Julien et SIMON Jules.

Session de mai 1900 :

- Vœu pour l'exemption des sapeurs-pompiers pour les périodes d'instruction militaire de 13 jours.
- Remplacement d'un cantonnier communal suite au décès du sieur BERTHIER.
- Nomination de Monsieur VONNET Eugène parmi 9 demandes.

Séance extraordinaire du 14 octobre 1900 :

- Transfert de la Perception de Loché à Villeloin suite à la demande de Monsieur COURTIN, Percepteur à Loché, qui obtient un appui total du Conseil, à savoir: Villeloin se trouve mieux situé que Loché d'une part facilité par les relations avec Montrésor, Chef-lieu de Canton (attendre que le prolongement de la voie ferrée de Loches-Montrésor jusqu'à Ecueillé ait été voté par le Conseil Général.

- Réparation de la passerelle de «Villebaslin».

- Achat de deux réverbères (14F), l'un au «Carroi» où un accident s'est déjà produit, l'autre place du bourg pour éclairer la pompe commune, la rue St Michel et l'abreuvoir.

- Passerelle entre «Les Tremblaires» et «La Senaudière» : le Conseil décide la construction d'une passerelle simple pour piétons devant servir en temps de grandes eaux, à établir dans le val situé entre «Les Tremblaires» et «La Senaudière» (dépense environ de 6F).

Séance extraordinaire du 25 décembre 1900 :

- Demande de fonds d'amendes de police pour réparation et amélioration de la rue de l'Abbaye (la somme de cent francs sera accordée en janvier 1901).

1901: séance ordinaire du 17 février 1901 :

- Refus de vendre au sieur CORNU Georges une portion de l'ancien chemin dit «L'Hyglas». Motif: serait préjudiciable à plusieurs propriétaires riverains.
- Modification des concessions de terrain dans le cimetière pour le cas des superpositions d'un corps sur un autre corps.

Séance du 25 août 1901 :

- Pose de deux nouvelles cloches. Le Conseil vu le certificat en date du 24 août 1901 délivré par Monsieur HARDION, architecte à TOURS, chargé de la construction du clocher par lequel il déclare que le dit clocher peut supporter trois cloches de poids total de douze cents kilogrammes : donne un avis favorable.

Séance extraordinaire du 30 juin 1901

- Construction de l'école de garçons: approbation du décompte définitif dont le montant des dépenses s'élève à 16 499 F et procès-verbal de réception définitive (suite à cette construction, il existe trois classes à Villeloin).

Séance du 15 décembre 1901

Murs du cimetière: Monsieur le maire soumet au Conseil un devis de 115 F de Monsieur DESCHAMPS DAUPHIN, Maître maçon à Villeloin, relatif à la restauration de la partie des murs du cimetière qui menace de s'écrouler.

Recensement de la population de la commune du 28 avril 1901

	Nombre de maisons	Nombre de ménages	Nombre d'individus
• Total de la population Agglomérée au Chef-lieu	113	119	417
• Population villages, Hameaux dans l'ordre			
- Coulangé	16	16	59
- Les Tremblaires	12	12	43
- Villebaslin	9	9	40
- Echallerie	9	9	31
- Villeneuve	3	3	22
- le reste	81	82	413
	243	250	1 025

Nombre de personnes sans profession : 482

Nombre de personnes ayant une profession: 543

Pas d'étrangers dans la commune.

Recensement des soldats classe 1901:

ALLARD Louis (charretier), BOILEAU Charles (cultivateur), CAPLAN Jean (cordonnier), COULON Emile (charretier), DAUMAIN Isidore (cultivateur), DOISEAU Armand (garçon de café), FOURNIER Gabriel (cultivateur), GIRAULT Célestin (charretier), MARCHAIS Auguste (cultivateur), SENAU Paul (vigneron).

Avec indication :

- soit monter à cheval : 6,
- soit conduire ou soigner les chevaux : 8.